



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 6

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CDE-19-12-1-04) MODIFICATION DES TARIFS DES MINI-SEJOURS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 12 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Vice-Président.

Présents : M. CHARDON, M. LELONG, M. DENHEZ, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. MANSOZ, Mme COUSTEIX, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. TOURNE, Mme HAUCHEMAILLE, M. MESNARD, Mme BIDAULT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANDEL, Mme GREINER, Mme LE BIDEAU, Mme DERAY, Mme GIRARD, M. MARCILLY .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du 4 juin 2014 portant sur l'application du quotient familial aux mini-séjours ;

Vu la délibération du 20 décembre 2018 portant sur la modification des tarifs des mini-séjours ;

Considérant la nécessité d'approuver les tarifs des mini-séjours pour l'année 2020 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve les tarifs suivants applicables aux mini-séjours à compter du 1er janvier 2020 :

Tranches	Echelons	Tarifs / mini-séjour
A	de 0 à 358	68 €
B	de 359 à 735	77 €
C	de 736 à 1000	87 €
D	de 1001 à 1400	97 €
E	de 1401 à 1700	110 €
F	de 1701 à 2000	122 €
G	de 2001 à 2500	129 €
H	de 2501 à 3101	141 €
I	+ de 3101	159 €
Non vincennois		245 €

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé